



Les Amis des Chemins de Ronde

Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement

Siège social : Maison des Associations à Vannes

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE du 31 Janvier 2026 à 14H00

MAISON DES ASSOCIATIONS VANNES

Début de l'AG à 14h15

Journaliste Ouest France : Sébastien Pouquet

Journaliste du Télégramme : Cyril Jehanno

Membres du CA :

- *Présidente, Marie-Armelle Échard,*

- *Vice-Président : Bruno Mahé*

- *Vice-Président : Jean-Paul Widmer*

- *Gestionnaire du fichier des adhérents, Anne-Laure Yodo,*

- *Secrétaire, gestionnaire du site internet et organisation des sorties Michèle Le Guillou*

- *Trésorier, Patrice Yodo*

- *Membre, Claudine Fontana*

- *Membre, Michel Potier*

Adhérents présents : 40

Pouvoirs : 32

Adhérents 2025 : 142

Quorum atteint

Merci à Bruno pour son PowerPoint concernant le déroulement de cette assemblée générale.

Pendant l'arrivée des adhérents et les interviews de notre Présidente par les journalistes, diffusion du film « Les Laminaires | L'aventure d'une renaissance » que l'on peut retrouver sur le site acr56.net.

1 – Le Conservatoire du Littoral

Par Michel PELTIER, Délégué des rivages de Bretagne

Présentation de l'établissement public qui a eu 50 ans en 2025, créé à la grande époque de l'aménagement du territoire.

Son action passée et future en lien avec les objectifs de notre association.

L'objectif du Conservatoire du littoral est d'avoir des territoires littoraux agréables à vivre. Cependant de plus en plus de problèmes sont rencontrés en raison de la pression de l'urbanisme, d'où l'importance de la notion de capacité d'accueil.

Le changement climatique est également un facteur à prendre en compte car le littoral est attaqué par la montée des eaux. Conséquence, les surfaces acquises vont s'éroder, mais c'est une évolution assumée par le Conservatoire.

L'idéal serait de respecter la règle des 3 tiers, le premier en espace naturel, le second urbanisé et le dernier en terres agricoles mais qui sont de moins en acceptées.

A noter aussi que le Conservatoire intervient bien au-delà du trait de côte dans des zones tampon. Il peut intervenir dans le domaine public.

Le développement initial au bord de mer s'est fait à partir des zones urbanisées, donc des villes, maintenant il se fait à partir des ports.

Important : les achats effectués par le Conservatoire ne peuvent être revendus, et une tentative de restauration des espaces naturels est effectuée. Ils deviennent alors publics et l'environnement nature doit être respecté.

A noter que comme pour toutes les propriétés de l'ETAT, la SPPL (Servitude de Passage des Piétons le long du Littoral) ne s'applique pas sur les propriétés du Conservatoire.

Le Conservatoire acquiert également du patrimoine (phares...) afin de lui conserver son caractère patrimonial.

Il possède 250 000 hectares dont 13 000 en Bretagne.

Son budget est de 60 M, dont la majorité sert à des acquisitions, et 20 M pour les travaux.

18 personnes travaillent pour le Conservatoire en Bretagne.

Une synergie peut se créer entre notre association et le Conservatoire par la remontée d'informations.

2 – Le Mot de la Présidente

Remerciements à tous les présents.

Une année marquée par 2 anniversaires :

- Les 40 ans de la loi littoral
- Les 50 ans de la loi de la protection de la nature.

3 – SCOT GMVA (Golfe Morbihan Vannes Agglo)

Belle victoire pour notre association qui a été diffusée dans la presse nationale.

La DDTM (Direction départementale des Territoires et de la Mer) et la MRAe (Missions Régionales d'Autorité environnementale) avaient donné un avis défavorable car le SCOT manquait de précisions sur la capacité d'accueil (eau potable, retraitement des eaux usées, des déchets ménagers...).

Concernant les stations d'épuration, le plus gros souci est pendant les périodes estivales car leur capacité est insuffisante pour le gros afflux de population lié aux vacanciers. Un autre souci concerne le vieillissement des canalisations. Une nouvelle technique consiste à insérer de nouvelles canalisations dans les anciennes.

Les incinérateurs sont aussi insuffisants et nécessitent une ventilation des ordures ménagères vers les villes environnantes.

4 – Rapport d’activité

- a) Ploemeur : l’action menée avec Tarz Eol pour un lotissement en bord de mer, après avoir été gagnée au TA (Tribunal Administratif) et au CA (Cour d’Appel) a finalement été perdue, le lotissement respecte malgré tout les 100 m.
- b) Larmor Plage : action perdue en TA contre la construction de la thalasso.
- c) Quévin Le Scorff les poudrières de la Marine : dans leur devenir, il faut préserver l’aspect naturel du site et permettre le passage des randonneurs.
- d) Dunes de Gâvres : projet d’un vélo/route qui se ferait sur la dune. La route va être consolidée. Proposition de faire un vélo/route sur la route et non sur la dune.
- e) Riantec : Le problème existe depuis 2010 impasse des 2 Moulins. Un haut mur a été édifié qui masque les constructions illégales faites derrière cette protection (doublement de la surface de la maison et construction d’un garage). Autre anomalie : le mur masque la vue sur la mer. Plainte déposée mais dossier qui n’avance pas.
- f) Plouharnel : Projet de déplacement du sentier qui traverse le camping. Seul un Avis d’information au public concernant le chemin de liaison de Ste Barbe à Kerhellegant a été mis en ligne et non un avis d’enquête public, ce qui peut laisser penser que la décision finale est déjà actée. Une pétition a été mise à disposition des participants à l’AG. Une manifestation devant la mairie de Plouharnel aura également lieu.
- g) St-Pierre-Quiberon : Une solution pour rejoindre la plage de Beg Rohu sera décidée après les municipales.
- h) Rivière de Crac’h : dans le projet de création d’un sentier faisant le tour de cette rivière, il existe de nombreux secteurs où l’on ne pourra pas passer. Un gros problème au Luffang, celui d’une maison construite sur le DPM par un ostréiculteur. Le château voisin appartient à un Suisse qui ne veut pas non plus de sentier côtier.
- i) Surzur : 3 anciens poulaillers ont été transformés en garde-meubles et à côté est projetée la construction d’un nouveau poulailler pour 30 000 poules. Crainte pour l’accessibilité au chemin de randonnée de ce secteur.
- j) Larmor-Baden Berder : Le CA de Nantes a annulé le permis de construire l’hôtel de luxe le 20 janvier 2026.
- k) Damgan : le projet d’élevage de gambas sur le domaine public maritime est toujours en cours. Deux associations locales gèrent cette demande.
- l) Ambon : Le St Eloi coule à travers un très grand marais. L’ancien maire d’Ambon propose de construire une passerelle à St Mamert. Une autre proposition, beaucoup plus respectueuse des très nombreux oiseaux migrants ou nicheurs, serait de longer la N165 sur une courte distance. Sur cette position dominante, BV souhaiterait créer un observatoire pour les oiseaux.

Le rapport d’activité est approuvé à l’unanimité.

5 – Sorties 2025

11 sorties ont été organisées en 2025. Les comptes rendus de ces sorties sont sur le site des ACR. Afin de pouvoir en proposer davantage et pour que soit assuré un éventuel relai de l’équipe actuelle qui fait la reconnaissance des sorties, Christian et Agnès se sont proposés. Merci à eux

6 - Bilan financier

Les actions juridiques que nous menons ont un coût important, à titre d'exemple pour GMVA nous avons « investi » 7 500 €, mais n'avons été indemnisé que de 3 000 € bien que nous ayons gagné.

Un grand merci à tous les adhérents qui ont fait un don pour nous aider à financer cette action en Conseil d'Etat.

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

7 – Ultra-marin

Nous sommes toujours en attente de la valorisation des frais de remise en état de la butte à Arradon pour laquelle le chemin côtier a été fermé pour risque d'effondrement. Le CEREMA a fait l'étude technique de la consolidation mais sans valorisation. Notre projet est de proposer une participation partielle à l'Ultra-marin à ces frais.

Afin de nous faire connaître, l'Ultra-marin nous a proposé un stand au chœur du 24 au 28 juin 2026. Nous recherchons des volontaires pour être présents sur ce stand soit 8 demi-journées. Un Framadate sera mis en place pour les inscriptions.

8 – Appel à volontaires pour le stand du Tro-Park

Cette manifestation aura lieu le 4 avril 2026 à l'espace Pierre Derennes au Tour du Parc.

9 – Renouvellement du conseil d'administration

Sortants : Anne-Laure Le Glohaec, Michèle Le Guillou et Jean-Paul Widmer
Démissionnaire : Daniel Badizé.

Les sortants se représentent : **Réélus à l'unanimité**
Nouvelle candidature : Jean Jack Seite : **Élu à l'unanimité**

Suite à cette AG, le bureau se compose de 8 membres :
Marie-Armelle Echard, Claudine Fontana, Anne-Laure Le Glohaec, Michèle Le Guillou
Bruno Mahé, Michel Potier, Jean Jack Seite, Jean-Paul Widmer.

10- Rapport d'orientation

L'Assemblée formule le souhait que le travail fourni soit poursuivi aux mêmes fins de défense des chemins et sentiers côtiers et défense des espaces côtiers et espaces naturels des 54 communes littorales du Morbihan. Pour un tel travail, il est souhaité que des bonnes volontés se mobilisent et que de nouveaux membres actifs soient recrutés.

Fin de l'AG à 17h00
Suivie d'un pot permettant les échanges entre participants.



